



Inspection N° 2-026

Certificat d'Accréditation

N° : 2-026 Rév 03

ALGERAC, reconnu par le décret n° 05-466 du 06 décembre 2005, est signataire de l'accord multilatéral de l'EA pour l'accréditation, pour les activités objet du présent certificat, atteste que :

SONELGAZ - Services **Direction Centrale Qualification Achats Et Ventés**

Adresse : Gué de Constantine, Pavillon n° 05
Route Nationale N° 38 - Alger

est accrédité selon la norme ISO/CEI 17020:2012 (en tant qu'organisme de type C) et les règles d'application d'ALGERAC pour les activités d'Inspection suivantes :

- ✓ **Produits et composants industriels (Contrôle Non Destructif) ;**
- ✓ **Inspection dans les ouvrages et installations industrielles.**

Les activités et les sites concernés, couverts par l'accréditation sont décrits dans l'annexe technique qui fait partie intégrante du présent certificat.

Durant la validité du présent certificat, l'organisme s'engage à respecter les exigences de l'accréditation.

Date de prise d'effet : 01/12/2023
Date de fin de validité : 30/11/2027

Le Directeur Général

Noureddine BOUDISSA

Date d'octroi de l'accréditation initiale : 01/12/2020

ANNEXE TECHNIQUE

N° 2-026 Rev 03

L'Organisme d'inspection :

SONELGAZ-Services
Direction Centrale Qualification Achats Et Ventés
Gué de Constantine Pavillon n°05 R N° 38-Alger

Est accrédité par ALGERAC, Département Inspection, pour les activités d'inspection selon la norme :ISO/CEI 17020 :2012 en tant qu'organisme d'inspection de (type C) dans les domaines :

- **Produit et composant industriels**
Contrôle non destructif (PT)
- **Contrôle des appareils et installations électriques (APE)**

Note : Un organisme de type C est un organisme fournissant exclusivement des services d'inspection de tierce partie indépendante.

SITES CONCERNES	<ul style="list-style-type: none">- Siege Social : Gué de Constantine Pavillon n°05 R N° 38-Alger- E-mail : laboratoire.dql@sonelgaz-serv.dz
------------------------	---

Date de prise d'effet : 01/12/2023

Date de fin de validité : 30/11/2027

Pour le Directeur Général et par délégation
Le Chef de Département Inspection

Hocine LARBI

Cette annexe peut faire l'objet de modification, pour cela la nouvelle annexe annule et remplace toute annexe précédemment émise

PORTEE D'ACCREDITATION

Domaine d'inspection/ Objet Installations, appareils, dispositifs, composants, équipements,...	Techniques Utilisées	Phase /Type d'inspection Inspection avant mise en exploitation, finale, périodique, préalable, avant livraison, de conformité...	Equipements utilisés	Référentiels Normes-Réglementation Procédures internes, spécifications techniques
Domaine Général : I. PRODUITS ET COMPOSANTS INDUSTRIELS				
1.1 Contrôle Non Destructif (CND) Des assemblages soudés des équipements et installations industrielles.	Contrôle par ressuage (PT)	En cours de fabrication, en exploitation, après réparation, périodique, par des contrôles non destructifs	<ul style="list-style-type: none"> - Luxmètre/Radiomètre - Produit de ressuage - Rugomètre - Témoins - Thermomètre par Infrarouge - Lampe UV 	<ul style="list-style-type: none"> - ASME V (2019) non destructive examination DIV BPVC. - ISO 4386-3 (2018) - ISO 3452-1 (2013) - Procédure d'examen par ressuage PR/PT/003 Rev 05
Domaine Général : 2. ELECTRICITE				
2.1 Contrôle des Appareils et Installations Electriques (APE) (Contrôle de la résistance d'isolement et des conducteurs)	Contrôle Visuel (VT) Prise de mesure	Inspection périodique <ul style="list-style-type: none"> - Inspection avant mise en exploitation - Inspection sur chantier 	<ul style="list-style-type: none"> - Contrôleur d'isolement - Pince de terre - Mégohmmètre 	<ul style="list-style-type: none"> - IEC 60364-6 (2016), - IEC 60228 (2004) - NETA MTS (2019) - Procédure Interne : <ul style="list-style-type: none"> • PR/PT-ELEC/01 vers 00 • PR/PT-ELEC/02 vers 00 • MOE/PT-ELEC-03 : Mode opératoire contrôle des câbles électriques